

Association : **Du CÉFÉDÉ à la LIGNE VERTE**

Commission : **CHAMPDOMERGUE**

### **Compte-rendu de la réunion du 14/02/2012 à Saint-Privat de Vallongue**

(Rédaction : Marcel Poudevigne)

Présents : Guy Benoit, Marcel Poudevigne, Etienne Passebois, Pierre Schmitt, Richard Thème, Alain Plantier, Roger Verdelhan, Lucien Fort, Denis et Guerlinda Pit.

Excusés : Pascal Mathis, Michel de Lagausie, Eliane Crespon, Claudine Puech, Bernadette Agulhon, Frédérique Mathis, Jean-Pierre Marie, Huguette Griolet, Pierre-Albert Clément. Roger Lagrave, Monique Poudevigne, Michèle Guin, Francis Villemaux.

Etienne Passebois ouvre la séance.

La convention est le sujet principal de cette réunion, Etienne donne la parole à Denis PIT.

Denis souhaite faire un dernier ajustement de la convention que nous lui avons proposée suivant le compte-rendu du 11 janvier 2012 et il propose de relire ensemble cette proposition de convention.

Après relecture nous constatons qu'il faut adapter plusieurs articles, qu'il n'est pas possible de signer cette convention pendant cette réunion.

Nous décidons d'un échange de courrier pour adapter la convention et une date butée pour la signature le 29 février 2012.

Finalement la convention a été signée comme suit :

### **Site de Champdomergue 48240 Saint-Privat de Vallongue Convention d'occupation temporaire du sol**

**Entre** : Madame ROQUES Monique, épouse PIT, demeurant à Saint-Andéol de Clerguemort, 48160, propriétaire des fonds.

**Et** : L'Association «du Céfédé à la Ligne verte », domiciliée en Mairie de Saint-Privat de Vallongue, 48240, représentée par son président Monsieur BENOIT Guy.

Considérant l'intérêt que présente pour le public, l'animation et la maintenance du site historique de Champdomergue, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1** : Madame PIT Monique met à disposition de l'association, qui l'accepte, l'accès à la parcelle de terrain du lieu-dit Champdomergue selon les modalités décrites aux articles suivants, autorise la remise en état des ruines sur la parcelle D 476 qui seront le lieu de mémoire et la mise en place des sentiers autour des ruines et leur utilisation pédestre par le public.

**Article 2** : Les parcelles concernées sont référencées au cadastre de la commune de Saint Privat de Vallongue, section D, numéro 474, 475, 476, 477, d'une contenance totale de 3ha 40a.

**Article 3** : L'occupation et l'utilisation du site ne seront pas indemnisées. Les frais d'aménagement et d'entretien du lieu de mémoire, les dégradations et les remise en l'état faisant suite aux manifestations organisées par l'association seront pris en charge par l'association «du Céfédé à la Ligne verte ». La conception et la réalisation des activités feront l'objet d'une concertation et d'un accord avec la propriétaire.

**Article 4** : Pendant la durée de la présente convention, l'association «du Céfédé à la Ligne verte » assumera les obligations liés à l'emprise décrite, et ce, notamment en matière d'assurance. Il est précisé à ce sujet que l'association "du Céfédé à la Ligne verte" s'assurera uniquement pour les activités concernant les animations du site, la visite du lieu de mémoire et la circulation sur les sentiers aménagés pour l'accueil permanent du public. L'association ne s'assurera pas pour les constructions et l'ensemble du terrain de Champdomergue relevant de la responsabilité civile ordinaire du propriétaire. Cependant, la présente convention ne pourra en aucun cas être génératrice de droits sur la propriété de l'emprise et sur les parcelles de Madame PIT Monique.

La location de ces terrains en bail agricole est actuellement effective avec comme preneur Monsieur Denis PIT. Aucune action portant préjudice à l'exercice de l'activité agricole ne devra être menée.

La mutation des biens de Madame PIT Monique ne peut avoir pour effet de mettre fin à la présente. Dans cette hypothèse, cette convention sera portée à la connaissance et s'imposera à tout tiers concerné.

**Article 5 :** La convention est établie pour une durée de douze ans à compter du 01 janvier 2012. Elle sera reconduite par décision expresse des parties.

**Article 6 :** En cas de reconstruction des ruines par Mme PIT Monique ou de toutes autres personnes qui s'y substitueraient, il y aura, tout de même, lieu de maintenir la pérennisation du souvenir de ce lieu de mémoire et de sauvegarder les aménagements spécifiques réalisés par l'association « du CÉFÉDÉ à la ligne verte ».

**Article 7 :** Il est précisé que le site de Champdomergue devra être mis à la disposition de l'association du CÉFÉDÉ à la Ligne Verte, chaque année, durant 10 jours autour du 2ème Week-end de septembre, jusqu'au terme de la présente convention.

**Article 8 :** Madame PIT Monique autorise l'aménagement du site, les travaux devront être conformes aux plans ci-annexés.

**Article 9 :** Toute contestation éventuelle sera portée devant les tribunaux compétents. Toute modification ou dénonciation de la présente, par l'une ou l'autre des parties devra se faire par accord amiable. A défaut d'entente, ce sont les termes de la présente convention qui prévaudront.

**Article 10 :** la mise sur pied d'évènements autres que la commémoration du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre devra obtenir l'accord de la propriétaire Monique Pit et respecter les clauses ci-dessus.

**Article 11 :** Le lieu de mémoire sera accessible au public toute l'année dans le respect des chemins d'usage.

**Article 12 :** Toutes organisations de manifestation seront soumises à la connaissance de l'association « Du CÉFÉDÉ à la Ligne verte ». La priorité sera donnée aux manifestations souhaitées par cette dernière.

Fait à Saint-Privat de Vallongue en deux exemplaires.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Madame PIT Monique propriétaire	Monsieur BENOIT Guy Président de l'association «du Céfédé à la ligne verte »
---------------------------------	--

Le point est fait sur le lancement des travaux.

La première réunion de chantier a eu lieu le 7 mars 2012. Les travaux avancent d'une façon satisfaisante.

Par manque de temps nous n'avons pas abordé la réflexion sur le programme de notre prochain rassemblement.

**Prochaine réunion le 3 avril 2012 à 18h à Saint-Privat de Vallongue, Salle Dussaut.**

**Ordre du jour :**

- Le point sur le lancement des travaux.
- Réflexion sur le programme 2012.
- Questions diverses.

Amicalement et à bientôt.

Marcel Poudevigne